

Rapport résumé du Président de la 60^{ème} Réunion annuelle de la CBI, Santiago, Chili, juin 2008

La 60^{ème} Réunion Annuelle de la Commission Baleinière Internationale (CBI) a eu lieu au Sheraton Santiago Hotel and Convention Centre, à Santiago, au Chili du 24 au 27 juin 2008. Elle a été présidée par Monsieur Bill Hogarth (Etats-Unis). 73 des 81 Gouvernements¹ contractants y ont pris part. Les réunions associées du Comité Scientifique et des sous-groupes de la Commission se sont tenues dans le même lieu entre le 1 et le 19 juin.

Un bref rapport relatant les résultats des principaux points de l'ordre du jour est présenté ci-dessous. Un rapport complet comprenant les discussions de la Commission en détail sera présenté dans le Rapport du Président de la 60^{ème} Réunion Annuelle.

1. ETAT DES STOCKS

Petit rorqual de l'Antarctique

La finalisation des estimations révisées d'abondance circumpolaire du petit rorqual de l'Antarctique reste une grande priorité car il n'existe actuellement pas d'estimation convenue. Les données obtenues des campagnes IWC-IDCR/SOWER² sont utilisées à cette fin. Les campagnes des années 1978/79 à 2003/04 ont été divisées en trois séries circumpolaires (CPI, II et III). Les analyses standard des estimations d'abondance des petits rorquals, effectuées à partir de ces études, ont montré un déclin appréciable pour la série CPIII. Cela fait à présent quelques années que le Comité tente d'obtenir des estimations d'abondance à partir d'analyses plus sophistiquées dans le cadre de l'examen lui permettant de déterminer si ces réductions représentent un réel déclin en termes d'abondance ou s'il existe d'autres explications justifiant ces différences (par exemple, le changement du nombre de baleines dans la banquise située en dehors de la zone étudiée). Le Comité avait espéré pouvoir présenter des estimations révisées cette année en utilisant trois nouvelles approches de modèles, mais malgré des progrès considérables enregistrés, cela ne lui a pas été possible. Pour garantir la disponibilité l'année prochaine d'estimations d'abondance acceptables par tous, un plan de travail détaillé et un atelier intersessionnel ont été prévus.

Rorqual commun du Pacifique nord-ouest

A la lumière des résultats de la *mise en œuvre* du RMP achevée en 2003, le Comité scientifique a entamé une évaluation en profondeur des rorquals communs du Pacifique nord-ouest, en mettant tout particulièrement l'accent sur le stock J³ ; ce travail est en cours. L'une des difficultés auxquelles cette évaluation est confrontée est l'apparente complexité de la structure de population des rorquals communs dans les eaux entourant le Japon ; il existe au moins quatre hypothèses de structure de stock et probablement davantage. Le Comité espère élucider la question de la structure des stocks l'année prochaine. Les estimations d'abondance à partir des campagnes d'observation mises en œuvre dans les eaux de la Fédération de Russie et de la Corée ont été examinées, mais des travaux supplémentaires, en termes analytiques et sur le terrain s'avèrent nécessaires avant de pouvoir se mettre d'accord sur une nouvelle estimation d'abondance définitive pour la zone. Le Comité a exprimé ses préoccupations au regard des niveaux en hausse constante des prises accessoires, communiquées pour les rorquals communs du stock J et d'autres populations côtières ainsi qu'au regard des doutes récemment émis par rapport à des prises illégales du stock J.

Rorqual à bosse de l'hémisphère sud

L'année dernière, la finalisation de l'évaluation complète⁴ des stocks reproducteurs de rorquals à bosse B et C qui se reproduisent au large des côtes de l'Afrique occidentale et orientale respectivement, s'est vue accorder une priorité élevée. Les informations présentées au Comité suggèrent que ces deux stocks présentent une structure complexe et que les travaux supplémentaires nécessaires à leur détermination se poursuivront durant la période intersessionnelle. Les estimations d'abondance présentées pour le stock reproducteur B au large du Gabon se situent autour de 6.600 (IC de 95 % : 4.900 – 8.800) à 8.200 (IC de 95% : 6.500 – 10.400). Les estimations d'abondance présentées pour le stock reproducteur C3 (le stock reproducteur C comprend quatre sous-stocks, C1-C4) suggèrent des chiffres dans une fourchette allant de 4.500 à 7.700.

¹ Au 16 décembre 2008, la CBI comptait 83 Gouvernements Contractants.

² Décennie internationale de la recherche sur les cétacés / Programme de recherche sur les baleines et les écosystèmes de l'océan austral

³ Le Comité scientifique a achevé l'évaluation complète en 1992. Le Comité définit "l'évaluation complète" *comme étant une évaluation approfondie de l'état des stocks de baleines à la lumière des objectifs et procédures de gestion ...qui ... inclurait l'examen de la taille actuelle des stocks, les tendances récentes des populations, la capacité de charge et la productivité*.

⁴ Cf. Note de bas de page 3 pour la définition.

Le Comité scientifique a revu les informations portant sur d'autres stocks de rorquals à bosse, y compris ceux hivernant au large des côtes occidentales de l'Amérique du Sud et s'alimentant de l'Île de Chiloé à la péninsule Antarctique, les baleines à bosse au large de la côte est de l'Australie, de la Nouvelle Zélande et des îles du Pacifique sud, ainsi que les rorquals à bosse au large des côtes d'Oman. Une étude a confirmé que le taux d'accroissement de la population de baleines à bosse d'Australie orientale perdure et qu'il débouche sur un taux d'augmentation annuel à long terme de 10,9 % (IC de 95 % : 10,5 – 11,4 %). Cette population a été estimée à près de 9.683 baleines en 2007 (IC de 95 % : 8.556 – 10.959). Les rorquals à bosse au large d'Oman (mer d'Arabie) semblent être une population discrète et le Comité a souligné l'importance d'intensifier les recherches sur l'état de cette population isolée sur le plan géographique et les menaces y afférentes.

Le Comité scientifique a réaffirmé son soutien au catalogue de photo-identification pour les rorquals à bosse de l'Antarctique. Le nombre total actuel de baleines cataloguées, identifiées grâce à leur nageoire caudale, leur nageoire pectorale droite et leur nageoire pectorale gauche, est respectivement de 2.858, 409 et 405. Le Comité a noté l'importance générale des données télémétriques (marquage radio et satellitaire) pour ses travaux et précisé certains points liés à la migration et aux mouvements des animaux ; dans ce contexte, il a reconnu la valeur des études de photo-identification pour lesuivi à long terme de la santé des animaux après leur marquage.

Rorquals bleus de l'hémisphère sud

Des progrès satisfaisants ont été réalisés par le Comité scientifique dans sa collecte d'informations sur les rorquals bleus de l'hémisphère sud dans le cadre de l'évaluation complète. Les informations obtenues sur les rorquals bleus pygmés ont permis de confirmer que leur présence dans les eaux de l'Antarctique était rare. Des preuves suggérant que les rorquals bleus du Chili représentent probablement une population discrète ou même des sous-espèces, ont également pu être collectées.

Plus de 300 rorquals bleus ont à ce jour été identifiés sur les plus de 20.000 photographies prises lors des campagnes IDCR/SOWER. Le Comité a recommandé l'ajout des photographies prises pendant les programmes de recherche scientifique du Japon dans l'océan austral à celles prises dans le cadre des campagnes IDCR/SOWER et la présentation l'année prochaine de l'analyse des photos japonaises. Les échantillons japonais augmenteront la taille globale des échantillons, ce qui améliorera considérablement la valeur scientifique des deux ensembles de photographies. La proposition de mise en place sur Internet d'un catalogue de photos d'identification des rorquals bleus, principalement de l'hémisphère sud, a été entérinée. Le système sera conçu de manière à faciliter la comparaison des photos de rorquals bleus par un important groupe de chercheurs et devrait considérablement accroître la capacité à comprendre certaines questions fondamentales, relatives aux populations de rorquals bleus de l'hémisphère sud par rapport à leurs mouvements, biologie de base et structure de stock.

Le Comité scientifique a entériné les résultats d'un document suggérant une abondance pré-exploitation des rorquals bleus de l'Antarctique estimée à quelques 256.000 animaux (intervalle de crédibilité de 235.000 à 307.000) et que la taille minimale de la population atteinte était très faible, à savoir de seulement 395 rorquals (intervalle de crédibilité de 95 %, c'est-à-dire, 235 à 804), ce qui ne représente que 0,15 % du niveau pré-exploitation. La nouvelle positive est que la population a enregistré récemment une hausse d'un taux annuel estimé à 6,4 % (intervalle de crédibilité de 95 % : 2,4 – 8,4 %). (le taux d'augmentation maximal se situe autour de 8,5 % pour les rorquals bleus.). La dernière estimation d'abondance (pour 1997/98) a comptabilisé environ 2.300 baleines bleues (IC de 95 % : 1.150 – 4.500) – mais elle demeure inférieure de un pour cent des niveaux d'abondance pré-exploitation.

Le Comité a convenu que l'évaluation circumpolaire relative aux rorquals bleus de l'Antarctique était à présent achevée.

Baleine franche de l'hémisphère sud

Le Comité Scientifique a reçu un nombre considérable de nouvelles informations sur les baleines franches de l'hémisphère sud. La plupart d'entre elles provenait de programmes de suivi à long terme dont le Comité note fréquemment l'importance pour ses travaux. Au large des côtes sud de l'Australie, le taux d'accroissement des baleines franches a enregistré une hausse d'environ 8 % annuellement (IC d'environ 95 % : 4,5 – 11,8 %). La valeur des études télémétriques satellitaires a été illustrée par les informations sur les stratégies d'alimentation et mouvements des animaux balisés au large de l'Afrique du Sud. Le Comité a salué les informations obtenues d'Amérique du Sud et encouragé la poursuite des travaux, en soulignant la valeur des partenariats entre les pouvoirs locaux et gouvernements nationaux, chercheurs et parties prenantes. Il s'est également félicité des résultats obtenus d'un atelier organisé sur les baleines franches au large du Chili et du Pérou. Cet atelier a conclu que ces baleines de la région étaient en voie critique d'extinction et que des travaux supplémentaires s'avéraient nécessaires afin de mieux comprendre l'état du stock et de permettre que soient développées des mesures visant à réduire les perturbations anthropogéniques.

Le Comité a préconisé une coopération internationale plus étroite entre les chercheurs et des efforts accrus en matière de photo-identification et d'échantillonnage des biopsies. Il a également encouragé des recherches sur la valeur des zones protégées et la mise en œuvre d'évaluations spécifiques aux stocks. Cette dernière recommandation sera examinée plus avant l'année prochaine.

Baleine grise du Pacifique nord-ouest

Le Comité Scientifique et la Commission ont, à maintes occasions, fait part de leur profonde préoccupation sur la situation de la baleine grise du Pacifique ouest, sérieusement menacée. Il s'agit probablement de la population de grands cétacés la plus menacée de disparition à l'échelle de la planète, avec une population avoisinant les 130 individus et environ seulement 23 femelles reproductrices. Les aires d'alimentation principales se situent le long de la côte nord-est de l'Île Sakhaline, où des projets pétroliers et gaziers, existants ou prévus, constituent des menaces graves pour cette population de baleines, en raison des dégâts causés à leur habitat, des collisions avec des navires, des nuisances sonores et des déversements de produits pétroliers (marées noires). L'enchevêtrement des baleines dans les engins de pêche sur l'ensemble de la zone pose également un grave problème à cette population.

Le Comité scientifique s'est félicité de la présentation du rapport d'activité sur les importants travaux entrepris depuis 1995 dans le cadre du programme de recherche conjoint russo-américain, notamment pour ce qui concerne les données de photo-identification et les données génétiques. Les informations obtenues grâce à ce programme ont été intégrées dans l'évaluation actualisée du stock. Il est encourageant de constater que la population a enregistré une légère augmentation, au moins jusqu'en 2005. Ceci étant, son faible taux d'abondance absolue et les informations obtenues selon lesquelles cinq femelles auraient péri dans des engins de pêche au cours des trois dernières années ont à nouveau souligné sa situation critique ; les projections intégrant ce nombre absolu de mortalité supplémentaire indiquent une probabilité d'environ 25 % de déclin de la population et un risque substantiel d'extinction (environ 10 %) d'ici 2050. L'introduction par le Japon d'une nouvelle réglementation dans sa législation en matière de protection des ressources halieutiques a été saluée.

Le Comité a formulé une série de recommandations relatives à la réduction de la mortalité et des perturbations anthropogéniques. Mais les efforts déployés en vue d'une réduction efficace sont fortement entravés par l'absence d'informations sur les routes migratoires et lieux de reproduction des baleines grises. Le Comité a fait état de l'importance des travaux télémétriques à cet égard, tout en soulignant la nécessité d'être extrêmement prudent avant d'entreprendre ce type de travaux sur une population en danger. Il en débattera davantage l'année prochaine. Le Comité a également réaffirmé son soutien au Comité consultatif sur la baleine grise occidentale (WGWAP) de l'UICN dans le contexte de la zone de Sakhaline. Il s'est tout particulièrement félicité des travaux menés par le WGWAP dans le but de : (1) préparer une prochaine campagne sismique en 2009 et (2) de comparer les données de photo-identification du programme russo-américain à celles du programme financé par l'industrie russe. Il encourage fortement la poursuite de la collaboration entre ces deux programmes complémentaires. S'agissant des menaces causées par les engins de pêche, le Comité a recommandé que les Etats de l'aire de répartition déploient tous les efforts possibles afin de déterminer si les baleines échouées ou prises dans les filets correspondent aux animaux figurant dans les catalogues de photo-identification et/ou archives génétiques et de communiquer ces événements (y compris les photographies) le plus rapidement possible. L'identification des causes de la mortalité anthropogénique est importante pour concevoir les mesures visant à les réduire.

Au sein du Comité de conservation, la Fédération de Russie a exprimé ses préoccupations au regard des éventuelles conséquences des recherches intenses en cours sur les baleines grises. Le président du Comité scientifique a indiqué qu'il demanderait à son comité s'il pouvait se pencher sur la question et qu'il en référerait au Comité de conservation l'année prochaine. Le Comité de conservation a appelé instamment les groupes de recherche à collaborer afin de minimiser tous les impacts éventuels.

Le Comité scientifique et la Commission ont à nouveau réaffirmé l'urgence de réduire la mortalité anthropogénique à zéro au sein de cette population. Les travaux réalisés par le WGWAP dans le cadre de la conservation de cette population ont été entérinés et la participation de la société Sakhalin Energy Investment aux activités du groupe a été saluée. Le Comité a souligné le besoin d'informations sur toutes les activités et relevés sismiques prévus et a lancé un appel à toutes les entreprises de prospection pétrolière pour qu'elles participent pleinement au processus et fournissent des informations en temps opportun.

Petits stocks de baleines franches

Baleine franche de l'Atlantique nord

Ce stock est gravement menacé, avec une population restante d'environ 300 individus. Il est vulnérable aux collisions avec des navires et aux prises accidentelles dans les filets. Aucune nouvelle information n'a été obtenue cette année et les Etats-Unis ont été encouragés à fournir à l'avenir des données annuelles actualisées sur ce stock. Le Comité scientifique a réitéré sa recommandation qu'il était absolument urgent de déployer tous les efforts possibles afin de réduire à zéro la mortalité anthropogénique de cette population de baleines.

Baleines franches du Pacifique nord

Peu d'informations existent sur les baleines franches du Pacifique nord, si ce n'est que cette population comporte probablement moins de cent individus. Le Comité scientifique a indiqué ne pas être informé de menaces anthropogéniques particulières, tout en exprimant ses préoccupations par rapport à cette petite population et a encouragé des recherches quant à son état le plus rapidement possible.

Petits stocks de baleines boréales

Atlantique nord-est

Environ 20 baleines boréales ont été observées près du 81°N, entre Svalbard et le Groenland en avril 2006. Un nombre accru de baleines boréales a été observé ces dernières années dans ces eaux, mais aucun élément ne permet de déterminer si ces quelques rares animaux sont des membres isolés, issus d'autres populations, ou s'il s'agit de survivants de la population historique de Spitsbergen. S'il s'agit de survivants de la population de Spitsbergen, ils font probablement partie de l'une des populations de grands cétacés les plus menacées de la planète. Le Comité a recommandé que des travaux supplémentaires soient entrepris pour préciser leur état le plus rapidement possible.

Pacifique nord

Dans la mer d'Okhotsk, la chasse aux baleines boréales a commencé en 1846 et s'est poursuivie de manière intense pendant deux décennies, et ensuite sporadiquement jusqu'en 1913. Les prises illégales ont repris en 1967, mais le nombre d'animaux capturés reste inconnu. A la lumière de la petite taille de la population et du nombre de prises récemment enregistrées, le Comité a exprimé sa profonde préoccupation et recommandé des travaux supplémentaires pour enquêter sur son statut le plus rapidement possible.

2. METHODES DE MISE A MORT DES BALEINES ET AUTRES QUESTIONS LIEES AU BIEN-ETRE

La Commission a reçu des rapports de plusieurs pays sur des questions liées au bien-être des baleines et à la chasse à la baleine. Les thèmes couverts comprenaient notamment des informations sur les méthodes d'euthanasie les plus appropriées, applicables aux animaux échoués, tout comme des informations sur les méthodes de mise à mort et de chasse dans un certain nombre de pays.

La Commission a accepté de tenir un atelier sur les questions de bien-être liées à l'enchevêtrement des grands cétacés dans les engins de pêche. Cet atelier réunira un groupe d'experts chargé d'élaborer des directives de traitement des cétacés pris dans les filets, y compris des méthodes d'euthanasie, dans les cas où cette alternative serait considérée comme la plus appropriée. L'atelier se tiendra sur une période de 3 à 4 jours pendant la période intersessionnelle qui suivra la réunion annuelle de 2009. La date et le lieu où se tiendra l'atelier restent à déterminer.

3. CHASSE ABORIGENE DE SUBSISTANCE

Le Sous-comité sur la chasse aborigène de subsistance s'est réuni le 18 juin pour examiner les travaux du Comité Scientifique sur l'élaboration d'une procédure de gestion de la chasse aborigène de subsistance et tout particulièrement, pour soumettre des conseils à la Commission sur les limites de captures suivantes : (1) les populations de rorquals boréaux des mers de Béring, Tchouktches et Beaufort ; (2) les populations orientales de baleines grises du Pacifique nord ; (3) les populations de petits rorquals communs et celles des rorquals communs au large du Groenland ; et (4) les populations de baleines à bosse de l'Atlantique nord, au large de St. Vincent et les Grenadines. La Commission a décidé qu'aucun changement ne s'avérait nécessaire pour les quotas qui avaient été renouvelés en 2007

Le principal point abordé cette année était une proposition du Danemark portant sur une limite de capture annuelle de 10 rorquals à bosse pour la période 2008-2012 pour le Groenland occidental. Le Comité scientifique n'a pas été en mesure de fournir un conseil sur cette demande, identique à celle présentée l'année dernière, mais a développé un plan de travail lui permettant de se prononcer l'année prochaine. Le Comité a achevé ses travaux à Santiago et a conclu que cette limite de capture ne porterait pas préjudice à la population. L'année dernière, le

Danemark avait présenté sa déclaration de besoins, exprimées en termes de tonnes de produits comestibles. Cette année, la discussion menée au sein de la Commission a été axée sur la question de savoir si le Danemark (Groenland) avait documenté de manière satisfaisante son besoin de 10 rorquals à bosse. Les membres de la Commission étaient profondément divisés sur la question. Le président a demandé que l'on ne passe pas au vote lors de la réunion, ce qui n'a pas été accepté. Le vote a, par conséquent, eu lieu et la proposition de 10 rorquals à bosse a été rejetée par 36 voix contre, 29 pour et 2 abstentions.

Les limites de capture actuellement en vigueur sont les suivantes :

Population de baleines du Groenland du stock des Mers de Béring, Tchouktches et Beaufort (capturées par les populations autochtones des Etats-Unis et de la Fédération de Russie) : Un total allant jusqu'à 280 baleines boréales peut être débarqué au cours de la période 2008-2012, avec un maximum de 67 baleines harponnées au cours d'une année donnée (et jusqu'à 15 harponnages inutilisés pouvant être reportés d'une année sur l'autre).

Baleines grises du Pacifique nord-est (capturées par les populations autochtones des Etats-Unis et de la Fédération de Russie) : Un total de captures de 620 baleines est autorisé pour les années 2008-2012 avec un maximum de 140 baleines par an.

Rorquals à bosse des Caraïbes (capturées par St. Vincent et les Grenadines) : Pour les saisons 2008-2012, le nombre de rorquals à bosse pouvant être capturés par les habitants de Bequia de St. Vincent et les Grenadines ne dépassera pas 20 individus.

Rorquals communs du Groenland occidental : Le nombre de rorquals harponnés ne dépassera pas 19 individus par an.

Petits rorquals communs du Groenland occidental : Le nombre de rorquals harponnés ne dépassera pas 200 individus par an (et jusqu'à 15 harponnages inutilisés pouvant être reportés d'une année sur l'autre).

Baleines boréales du Groenland occidental : Le nombre de rorquals harponnés ne dépassera pas 2 individus par an (et jusqu'à 2 harponnages inutilisés pouvant être reportés d'une année sur l'autre). Le quota annuel ne sera opérationnel que lorsque la Commission aura reçu l'avis du Comité Scientifique indiquant que les harponnages ne sont pas susceptibles de constituer une menace pour le stock.

Petits rorquals communs du Groenland oriental : Le nombre de harponnages ne dépassera pas 12 individus par an (jusqu'à 3 harponnages inutilisés pouvant être reportés d'une année sur l'autre).

Le Comité Scientifique continuera d'accorder l'année prochaine une grande priorité à l'élaboration d'algorithmes de limite des captures (SLA) pour les chasses groenlandaises.

4. PLAN DE GESTION REVISE (RMS)

Procédure de gestion révisée (RMP)

Ce point de l'ordre du jour a été traité en trois parties : les considérations générales, le processus de *mise en œuvre* et l'estimation des prises accessoires et autres causes de mortalité induite par l'homme.

Considérations générales

L'année dernière, le Comité scientifique a souligné une fois de plus la nécessité d'examiner les taux d'exploitation maximum soutenable (MSYR) dans le contexte des questions liées au RMP, notamment en vue d'envisager de modifier l'algorithme de limite des captures (CLA). Malgré les progrès considérables atteints, les questions n'ont pas pu être examinées dans leur totalité par manque de temps. Un plan a été mis en place pour compléter ces travaux avant la prochaine réunion annuelle. Un objectif important de l'examen consiste à finaliser le protocole de revue des propositions d'amendement du RMP (comme celle de la Norvège).

Le processus de mise en œuvre

Il a été rappelé à la Commission que les travaux réalisés par le Comité scientifique sur les *prises en œuvre* sont régis par les exigences et directives élaborées par le Comité et adoptées par la Commission. En substance, dès que la Commission confirme que le Comité doit aller de l'avant avec le processus de *prise en œuvre*, une série d'étapes doit être observée sur une période de deux ans, couvrant trois réunions annuelles et deux ateliers intersessionnels.

L'année dernière, la *mise en œuvre* a été finalisée pour les rorquals de Bryde du Pacifique nord-ouest, même si les estimations d'abondance à utiliser dans le *CLA* devaient encore être finalisées (dans l'hypothèse où la Commission demanderait au Comité de calculer les limites de captures). Les estimations d'abondance ont été convenues cette année, l'estimation totale étant d'environ 20.500 baleines (approx IC 95 % : 10.700 – 39.200).

Le Comité scientifique est en cours de *mise en œuvre* pour les rorquals communs de l'Atlantique nord et espère l'achever lors de la prochaine réunion annuelle.

Estimation des prises accessoires et autre mortalité induite par l'homme

Le RMP estime une limite pour le nombre de retraits non naturels et pas uniquement une limite de captures pour la chasse commerciale. Par conséquent, il est important d'estimer le nombre de baleines retirées de la population par des biais indirects. Cette année, le Comité scientifique s'est penché sur la mortalité due aux prises accessoires lors d'opérations de pêche, aux collisions avec les navires, aux débris de pêche (ex. : risque d'enchevêtrement et d'ingestion) et aux nuisances sonores.

Le Comité scientifique a examiné les progrès accomplis dans l'estimation des prises accessoires en utilisant : (1) les données des pêches et programmes d'observateurs, et (2) les données génétiques provenant de l'échantillonnage des baleines mises sur le marché. Le Comité scientifique a collaboré avec la FAO⁵ en exploitant statistiquement les données de pêches pertinentes ainsi que les données sur les prises accessoires, le but étant d'identifier les pêches pour lesquelles un suivi plus approfondi s'avérerait pertinent. Pour ce qui concerne l'échantillonnage des baleines mises sur le marché, tout en reconnaissant les points de vue divergents de plusieurs gouvernements membres sur la question, le Comité a réaffirmé son opinion selon laquelle la disponibilité des données des registres d'ADN améliorerait les estimations des prises totales des études de marché et sa capacité à examiner les documents contenant les résultats de l'échantillonnage des baleines mises sur le marché. Le Comité a demandé que ces données soient mises à disposition à travers l'Accord de Disponibilité des Données du Comité.

Les résultats des études sur les collisions entre des baleines et des navires au large des Iles Canaries et de Nouvelle-Zélande ainsi que des documents sur la modélisation des risques de collision ont été examinés. Des progrès considérables ont été réalisés avec la base de données internationale de la CBI sur les collisions avec les navires. Le concept de cette base de données a été mis en place par le Comité scientifique l'année dernière et a également été approuvé par l'ACCOBAMS⁶ pour ses travaux. Par la suite, un petit groupe de scientifiques a commencé à enrichir la base de données. A ce jour, 763 dossiers, provenant principalement de sources publiées, ont été saisis. A présent, l'attention se porte sur la meilleure manière de poursuivre le processus de collecte des données, y compris la mise à jour et le contrôle continu de la qualité de la base de données, tout comme l'élaboration d'un système de saisie des données par Internet, via le site de la CBI. La mortalité due aux collisions avec les navires n'est pas seulement un problème qui se pose dans le cadre de la définition des limites de captures commerciales et aborigènes de subsistance, mais aussi dans celui de l'évaluation des menaces à la survie des populations en danger. La question des collisions est également traitée par le Comité de Conservation (cf. chapitre 13).

S'agissant des nuisances sonores, le Comité scientifique a convenu du besoin de coordonner les recherches au niveau international, afin de combler les lacunes qui subsistent dans les connaissances relatives aux échouements des cétacés liés aux sonars, mais aussi dans la capacité à effectuer des autopsies le plus rapidement possible, à normaliser la collecte des données sur l'environnement des animaux au moment de leur décès / échouement, et à développer une coordination avec les agences militaires ou autres agences gouvernementales, de façon à examiner l'ensemble des facteurs liés à l'échouement. Les conséquences des nuisances sonores sont également traitées au point « Préoccupations environnementales » (cf. chapitre 9).

Plan de gestion révisé (RMS)

Aucune discussion spécifique n'a eu lieu sur le RMS qui a, par contre, été inclus dans les discussions sur l'avenir de la CBI (cf. chapitre 22).

5. SANCTUAIRES

Une proposition d'amendement des Statuts visant à créer un nouveau sanctuaire baleinier dans l'Atlantique sud a été à nouveau présentée pour examen par le Brésil, l'Argentine, l'Afrique du Sud et d'autres co-auteurs. Une présentation vidéo a été faite à la Commission en soutien au sanctuaire. Ceci étant, les trois pays ont indiqué que pour faciliter les travaux sur l'avenir de la CBI, ils ne demanderaient pas de vote sur la question. Le président de la Commission a remercié ces pays pour leur attitude constructive.

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

⁶ Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente

6. IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES ET CHASSE DE PETITE ENVERGURE

Le Japon a mentionné à nouveau les préjudices subis par ses quatre communautés locales de chasseurs de baleines (Abashiri, Ayukawa, Wadoura et Taiji) depuis la mise en œuvre du moratoire sur la chasse commerciale. Alors qu'au cours des précédentes années, le Japon avait demandé que sa proposition visant à atténuer ces préjudices soit soumise au vote, il s'est abstenu de le faire cette année en raison des progrès constatés dans les discussions sur l'avenir de la CBI. Le président de la Commission a remercié le Japon pour cette attitude coopérative.

7. RECHERCHES MENEES AVEC UN PERMIS SCIENTIFIQUE

Amélioration de la procédure d'examen des propositions de permis scientifiques

Une procédure améliorée d'examen des propositions de permis scientifiques et des résultats périodiques et finaux des données provenant de permis existants a été acceptée par consensus par le Comité Scientifique et entérinée par la Commission. Au titre de cette démarche, les examens seront entrepris par des experts indépendants lors d'ateliers intersessionnels. Pour chaque proposition, un nombre restreint de scientifiques sera autorisé à participer à ces ateliers à titre consultatif, principalement dans le but de présenter leur proposition ou résultats et de répondre à des demandes d'éclaircissements. Pour que la composition du groupe d'experts soit considérée comme équilibrée et juste, les experts concernés seront choisis par le président et vice-président du Comité scientifique et le responsable scientifique de la CBI, en consultation avec un comité directeur permanent représentant un vaste champ d'expériences et d'expertises au sein du Comité scientifique.

Examen des résultats à partir des permis existants

Le Comité scientifique a examiné les résultats des programmes de recherche actuellement en cours du Japon dans l'Antarctique (à savoir, JARPA II 7) et dans le Pacifique nord (JARNP II 8) ainsi que ceux du programme mis en œuvre par l'Islande dans l'Atlantique nord⁹.

S'agissant de JARPA II, 2007/08 était la première année au cours de laquelle le programme de recherche a été entièrement mis en œuvre. Même si des permis ont été délivrés pour les petits rorquals, les rorquals communs et, pour la première fois, les rorquals à bosse, le Japon a accepté, par la suite, de reporter la prise de rorquals à bosse, au moins jusqu'après la réunion annuelle de 2008. A cette occasion, 551 petits rorquals de l'Antarctique seront capturés, mais aucun rorqual commun. Dans le cadre du programme JARNP II, un total de 207 petits rorquals communs (plus un animal perdu), 100 rorquals boréaux, 50 rorquals de Bryde et 3 cachalots ont été capturés en 2007. Un examen des six premières années de JARNP II aura lieu au cours de la période intersessionnelle précédant la prochaine réunion annuelle, selon l'approche mentionnée ci-dessus.

Le programme de l'Islande sur les petits rorquals communs de l'Atlantique nord a achevé sa phase d'échantillonnage. Le nombre total de petits rorquals communs pris s'est élevé à 200, le dernier ayant été capturé en 2007. Actuellement, les échantillons et données sont en cours d'analyse, et lorsqu'elles seront terminées, le programme sera soumis à l'examen de la CBI conformément à la nouvelle procédure adoptée.

Comme par le passé, différentes opinions sur la valeur des programmes de recherche ont été exprimées au sein du Comité scientifique et de la Commission. La division profonde qui règne à l'intérieur de l'organisation sur la chasse à la baleine à l'aide de permis scientifiques est l'une des principales raisons motivant l'élaboration d'une approche améliorée en termes d'examen des propositions et des résultats.

⁷ JARPA II – un programme de recherche de grande envergure dans l'Antarctique qui a débuté au cours de la première année d'une étude de faisabilité sur deux ans durant l'été austral 2005/06. Les objectifs sont définis comme suit par le Japon : (1) suivi de l'écosystème de l'Antarctique ; (2) modélisation de la concurrence entre les espèces de baleines et développement des futurs objectifs de gestion ; (3) détermination des changements temporels et spatiaux dans la structure des stocks ; et (4) amélioration de la procédure de gestion des stocks de petits rorquals de l'Antarctique. JARPA II sera axé sur le petit rorqual, la baleine à bosse et le rorqual commun de l'Antarctique et, si possible sur d'autres espèces de l'écosystème de l'Antarctique qui représentent les principaux prédateurs du krill antarctique. Au cours de l'étude de faisabilité sur deux ans, un maximum de 850 ± 10 % petits rorquals de l'Antarctique et dix rorquals communs seront tués et échantillonnés lors de chaque saison. Les tailles des échantillons annuels destinés à la recherche proposée à grande échelle (échantillonnage légal) sont de 850 ± 10 % de petits rorquals de l'Antarctique, 50 baleines à bosse et 50 rorquals communs.

⁸ JARNP II est un programme de recherche à long terme essentiellement axé sur l'écologie alimentaire dans le contexte de la contribution à la 'conservation et à l'exploitation durable des ressources marines vivantes du Pacifique nord-ouest, tout particulièrement à l'intérieur de la ZEE du Japon.' Le programme prévoit le prélèvement annuel de 150 petits rorquals, de 50 baleines de Bryde, de 50 rorquals boréaux et de 10 cachalots dans le Pacifique nord-ouest.

⁹ Un permis proposé par l'Islande, essentiellement destiné à des études d'écologie alimentaire, et portant sur le prélèvement de 100 petits rorquals communs, de 100 rorquals communs et de 50 rorquals boréaux pour chacune des deux années, avait été présenté lors de la 55^{ème} réunion annuelle en 2003. Finalement, l'Islande a délivré des permis pour prélever 38 petits rorquals communs en 2003, 25 petits rorquals en 2004, et 39 petits rorquals en 2005, 50 petits rorquals en 2006 et 39 petits rorquals en 2007.

8. QUESTIONS DE SECURITE EN MER ET LEURS IMPLICATIONS

Ce point a été inclus à l'ordre du jour à la demande du Japon à la lumière des actes de protestation à nouveau lancées par la Sea Shepherd Conservation Society contre les activités de recherche JARPA II dans l'océan austral durant l'été 2007/2008, malgré l'adoption par consensus de résolutions par la CBI lors de ses Réunions annuelles de 2006 et de 2007¹⁰. Le Japon a décrit la nature de ces actes, lesquels auraient sérieusement menacé la sécurité de ses navires et de leurs équipages. Il a renvoyé à la déclaration publiée en mars lors de la réunion intersessionnelle de la Commission sur l'avenir de la CBI, laquelle réunion a, notamment : (1) réitéré que la Commission et ses Gouvernements Contractants ne tolèrent pas et, en fait, condamnent toute action susceptible de provoquer la mise en danger des biens et des personnes en relation avec les activités de navires en mer ; et (2) a lancé un appel urgent aux Gouvernements Contractants afin qu'ils prennent toute mesure, conformément aux règles applicables du droit international et des lois et réglementations nationales respectives, pour coopérer afin d'empêcher et de supprimer toute action susceptible de mettre en danger des biens et des personnes par rapport aux auteurs présumés des délits. Le Japon s'est félicité des consultations et de la coopération mise en œuvre avec les autres gouvernements concernés, tout comme des résultats concrets atteints. Il a exprimé l'espoir que la CBI encourage toute future coopération en la matière.

Un certain nombre de Gouvernements Contractants a également salué la coopération en cours avec le Japon dans le cadre des protestations qui se sont déroulées récemment dans l'océan austral. Ils ont exprimé leurs préoccupations au regard de ces activités et, tout en soutenant le droit aux protestations pacifiques, ont déclaré qu'elles devraient se dérouler de manière à éviter la mise en danger des biens et des personnes et en conformité avec le droit national et international. Il a été noté que la CBI n'était pas l'organe compétent au sein duquel pouvaient être abordées les questions de sécurité des navires, mais que cette question allait être discutée la semaine suivante par l'Organisation Maritime Internationale, compétente en la matière.

9. PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Commission a examiné le rapport du Comité Scientifique sur les questions environnementales, notamment concernant les maladies des cétacés, la modélisation de l'écosystème, les effets des changements climatiques, la pollution, les nuisances sonores anthropogéniques et SOCER (rapport sur l'état de l'environnement des cétacés).

S'agissant des **maladies**, le groupe examinant les maladies émergentes et récurrentes chez les cétacés, le *Cetacean Emerging and Resurging Disease* (CERD) mis en place l'année dernière a préparé des informations sur les agents pathogènes et les biotoxines affectant les cétacés et élaboré des rapports sur ces maladies. Il a également examiné les progrès enregistrés sur l'identification et la normalisation des maladies, la définition des cas, les laboratoires de diagnostics et le partage des données. Au regard du peu de laboratoires de diagnostics disponibles ou ciblés et du peu de tests de diagnostics spécifiques aux mammifères marins, une liste de laboratoires et d'experts présentant des capacités diagnostiques spécifiques ou générales par pays, continent et /ou région sera établie et mise à jour régulièrement. Le rapport d'un atelier de deux jours sur les dermatoses affectant les cétacés, qui s'est tenu les 30 et 31 mai à Santiago, a été remis au Comité scientifique. L'atelier a passé en revue l'état des connaissances sur l'examen, la répartition et les causes des dermatoses, en axant ses travaux sur les cétacés d'Amérique du Sud. Le potentiel d'impacts des dermatoses sur des petites populations dans les régions présentant des niveaux élevés de dégradation environnementale a été reconnu et il a été décidé que des mesures spéciales devaient être prises par rapport à la prévalence et à l'impact des dermatoses chez les dauphins au sud et sud-est du Brésil. S'agissant d'une action à l'échelle mondiale, des recommandations ont été formulées en termes de recherche, de normalisation et de partage des données.

Pour ce qui concerne la **modélisation de l'écosystème**, l'accent a été placé cette année sur la planification de l'atelier conjoint CCAMLR/CBI, qui devait se tenir en août 2008, afin de passer en revue les données devant être saisies pour que les modèles d'écosystèmes fournissent des conseils sur les prédateurs du krill de l'écosystème marin de l'Antarctique. Les groupes de travail d'experts ont préparé l'atelier pour chacun des taxons clés. Le Comité scientifique a convenu que la démarche suivie par ces groupes, ainsi que les progrès accomplis par rapport à l'atelier étaient appropriés.

La question de l'utilisation d'ECOPATH avec le logiciel ECOSIM pour explorer l'impact potentiel des cétacés sur le rendement des pêcheries a également été abordée. Le Comité scientifique a admis que les essais de simulation de modèles multiples constituaient une approche valable. Ainsi, il réaffirme sa conclusion de 2002, à savoir qu'en l'état actuel, aucune approche unique ne peut être préconisée pour fournir des informations fiables permettant d'étudier la dynamique des cétacés dans le contexte d'un écosystème. Même si cela n'exclut pas qu'il est possible de tirer des conclusions lorsque plusieurs différentes aboutissent à des résultats similaires sur le plan

¹⁰ Résolution 2006-2 sur la sécurité des navires engagés dans des opérations de chasse à la baleine et des activités de recherche sur les baleines ; Résolution 2007-2 sur la Sécurité en Mer et la Protection de l'Environnement Marin.

qualitatif, le Comité reconnaît qu'un certain temps sera probablement nécessaire avant que la situation ne change.

S'agissant **des changements climatiques**, des plans ont été mis en place et un deuxième atelier est prévu à Sienne, en Italie, du 21 au 25 février 2009 (le premier atelier ayant eu lieu il y a 12 ans). Le principal objectif de l'atelier est de déterminer comment les changements climatiques peuvent affecter les cétacés, comment évaluer au mieux ces effets et comment améliorer la conservation dans le contexte des changements climatiques décrits dans le 4^{ème} rapport du panel international sur les changements climatiques. Un Comité directeur a été mis en place pour décider de l'ordre du jour définitif et établir la liste des participants invités.

Pour des contraintes de temps, l'atelier de modélisation pour la Phase II de **POLLUTION+**, prévu au printemps 2008, n'a pas eu lieu. Ceci étant, un nouveau comité directeur a été mis en place, lequel finalise les plans d'un atelier intersessionnel qui élaborera les termes de références de la Phase II du programme. L'atelier établira, entre autres, un cadre de modélisation des effets de la pollution, identifiera les principales populations de cétacés à étudier, développera un protocole de validation des techniques d'échantillonnage des biopsies dans le cadre des études de polluants et commencera ensuite à appliquer ce protocole aux espèces de grands cétacés.

Le Comité scientifique a reçu de nouvelles informations sur les **bruits anthropogéniques** en relation avec les impacts potentiels des campagnes sismiques sur les cétacés, sur les sonars à moyenne fréquence et l'échouement d'un cétacé. Il a pris note d'un appel récemment lancé par un atelier international traitant des nuisances sonores provoquées par les navires et les mammifères marins (*International Workshop on Shipping Noise and Marine Mammals*), pour qu'une action soit menée à l'échelle mondiale afin de réduire la contribution des navires au bruit ambiant, avec des objectifs fixés pour les prochaines 10 et 30 années. Cette année, le rapport sur l'état de l'environnement des cétacés (SOCER) s'est concentré sur l'Atlantique et s'est basé sur des analyses trouvées sur ce sujet dans la littérature. Près de la moitié de la littérature publiée sur les cétacés en 2007 a principalement traité des aspects liés à leur conservation. Le rapport de l'année prochaine sera axé sur l'océan Pacifique.

10. OBSERVATION DES BALEINES

Ces dernières années, des preuves ont émergé quant aux effets induits par les perturbations liées à certaines activités d'observation sur les populations de cétacés. Le Comité scientifique prévoit, par conséquent, une expérience d'observation à grande échelle, laquelle l'aidera à décrire ces effets, à améliorer la compréhension des mécanismes impliqués et à élaborer des mesures d'atténuation. Les travaux se poursuivront pendant l'intersession et une proposition de recherche définitive devrait être prête lors de la prochaine réunion annuelle. Un aperçu des activités d'observation des baleines en Amérique du Sud a suscité des inquiétudes que les observations aériennes des baleines à bord d'hélicoptères au Chili et au Brésil les perturbaient potentiellement. Le Comité a passé en revue les méthodes à court et à long terme d'évaluation des impacts biologiques de l'observation des baleines sur les cétacés et a fourni des conseils sur les développements futurs.

S'agissant des directives et réglementations relatives à l'observation des baleines, le Comité a exprimé certaines préoccupations par rapport à la tendance d'agences gouvernementales, lesquelles utiliseraient, semblerait-il, des codes de conduite volontaires plutôt que des réglementations juridiques. Le Comité a recommandé que les codes de conduite soient généralement appuyés par des réglementations juridiques adéquats et modifiés, le cas échéant, en cas d'émergence de nouvelles informations biologiques. Le recueil au niveau mondial de directives et de réglementations en matière d'observation des baleines a été mis à jour et il est disponible sur le site Internet de la CBI à l'adresse suivante :

(<http://www.iwcoffice.org/conservation/whalewatching.htm#regulations>).

Le Comité de conservation a également abordé la question de l'observation des baleines, en mettant l'accent sur les aspects de gestion (cf. chapitre 13). Au sein de la Commission, l'Argentine a fait une présentation sur ses activités d'observation des baleines à l'échelle nationale.

11. AUTRES QUESTIONS DU COMITE SCIENTIFIQUE

Petits cétacés

Cette année, le Comité scientifique a entrepris un examen régional des questions de conservation concernant les 39 espèces (au moins) de petits cétacés dans le Pacifique sud-est (Colombie, Equateur, Pérou et Chili). Le Comité a indiqué que peu de connaissances existaient sur la répartition et l'abondance de nombreuses espèces côtières qui sont probablement les plus influencées par les activités anthropogéniques, y compris le marsouin de Burmeister, le dauphin de Peale, le dauphin à gros nez et le dauphin du Chili. Plusieurs recommandations ont été

formulées afin d'améliorer les connaissances sur l'abondance et la répartition, l'habitat, la structure des populations, les antécédents et l'écologie, de ces espèces ainsi que d'autres espèces de petits cétacés. Le Comité a exprimé ses préoccupations au regard de la dégradation et de l'exclusion des petits cétacés de leur habitat, liées aux développements dans l'aquaculture. Il a également formulé des recommandations par rapport aux prises directes et accidentelles. Plusieurs petites populations côtières, y compris celles des dauphins à gros nez, des dauphins de Peale et des dauphins tachetés sont probablement menacées par ces captures non réglementées et non documentées, dans le but de les exploiter comme appâts. Il a recommandé que les impacts de telles captures soient évalués et que l'état des populations concernées soit documenté. Le Comité a également recommandé aux Etats de l'aire de répartition d'établir des programmes de suivi et d'élaborer des rapports pour toutes les prises accessoires de petits cétacés dans le contexte de leurs pêches régulières. De plus, le Comité a conseillé de poursuivre les programmes de suivi des prises accessoires en cours, notamment dans le cadre des efforts d'atténuation. Des recommandations ont aussi été formulées pour poursuivre les recherches et approfondir la coopération régionale (ex. : avec la COI / l'UNESCO¹¹).

Le Comité scientifique a également examiné les progrès accomplis sur les recommandations précédentes relatives au Vaquita, au marsouin commun (exposé à des prises accessoires élevées dans son aire de distribution géographique), au dauphin de la Plata ou dauphin franciscain (menacé par le développement des ports et les prises accessoires), aux prises illégales de Botos, à la chasse au marsouin de Dall au Japon à l'aide de harpons à main (préoccupations en matière de viabilité) et aux dauphins d'Hector (prises accessoires dans des filets maillants).

S'agissant du Vaquita, le Comité a indiqué que la population totale ne devrait très probablement pas représenter plus de 150 animaux et que son déclin, d'environ 76 % en une décennie, a été extraordinairement rapide. Il a, par ailleurs, noté que si la mortalité actuelle, due aux prises accessoires dans des engins de pêche se poursuivait, cette espèce aurait probablement disparue dans les cinq ans et même moins. Le Comité a, par conséquent, réitéré son extrême préoccupation sur l'état de conservation du Vaquita qui est l'espèce de cétacés la plus menacée de la planète. Il a exprimé sa profonde frustration, car malgré plus d'une décennie d'avertissements, l'extinction de cette espèce s'est rapidement accélérée en raison de l'absence de mesures de conservation efficaces au Mexique (même si le Comité s'est félicité d'apprendre que le Mexique prend à présent des mesures pour retirer les engins de pêche dans lesquels ces animaux s'enchevêtrent). Il a fortement recommandé de retirer immédiatement l'ensemble des filets maillants du Golfe supérieur de Californie pour éviter leur extinction. Dans le cas extrêmement préjudiciable de la non-application immédiate de cette mesure, elle devra l'être, selon le Comité, très certainement dans un délai de trois ans à compter de 2008. Pour respecter ce calendrier, le Comité a encouragé la communauté internationale, y compris les pays membres de la CBI et organisations non gouvernementales (ONG), à assister le gouvernement mexicain dans cette tâche. Au sein de la Commission, le Mexique a confirmé qu'une enveloppe de plus de 50 millions de dollars US a été mise à disposition, sur décret présidentiel, afin de retirer tous les filets maillants de l'aire de répartition du vaquita.

Le Comité a réaffirmé ses préoccupations quant à l'état de conservation du Boto et au fait que la mise à mort ciblée de cette espèce se poursuivait sans restriction ou limite de capture aucune. Il a recommandé au Brésil, à la Colombie, au Pérou et au Venezuela de prendre immédiatement des mesures pour stopper cette chasse et proposé que les Etats de l'aire de répartition présentent un rapport sur les progrès enregistrés en ce sens lors de la prochaine réunion annuelle. Au sein de la Commission, le Brésil a informé avoir mis en place un groupe de travail national réunissant des biologistes spécialistes des cétacés et des experts en pêche et gestionnaires environnementaux, afin d'élaborer de meilleures réglementations pour les pêches qui constituent la principale cause de mortalité du boto. Le Comité a réitéré ses préoccupations vis-à-vis des stocks de marsouins de Dall et rappelé des recommandations antérieures, selon lesquelles les prises devaient être réduites à des niveaux viables, que les niveaux des prises accessoires soient quantifiées et qu'une l'évaluation complète de chacune des populations affectées soit entreprise le plus tôt possible.

Au sein de la Commission, la Chine a fait part des mesures prises pour protéger les cétacés du fleuve Bleu (Yangtze) notamment grâce à la création de 7 sanctuaires, le suivi à grande échelle et le lâché de jeunes poissons et de larves comme sources de nourriture et de son plan d'action futur, notamment pour ce qui concerne la protection du marsouin de Cuvier (marsouin aptère). Le Cambodge a indiqué qu'il prenait des mesures visant à réduire les prises accessoires des dauphins d'Irrawady du Mékong supérieur, grâce à une utilisation réduite des filets maillants. Sans efforts de conservation, le dauphin d'Irrawaddy qui compte quelques 100 animaux, est menacé d'extinction.

¹¹ Commission océanographique intergouvernementale / Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
IWC60 Chair's Summary Report - final (French).doc

Divers

Les autres points traités par le Comité Scientifique concernaient notamment : l'état d'avancement des travaux des campagnes IDCR/SOWER sur la définition des stocks (les connaissances sur la structure des populations étant essentielle pour fournir des conseils de conservation et de gestion) ; les tests ADN (méthodes génétiques applicables aux espèces, stocks et identification individuelle, validation séquentielle, collecte et archivage d'échantillons tissulaires provenant de prises et prises accessoires, bases de données de référence et normes de diagnostic des registres ADN) et les nouvelles initiatives. S'agissant de ces initiatives, l'Australie a présenté deux documents, l'un sur l'utilisation de plans de gestion et de conservation et l'autre sur la possibilité d'établir des partenariats régionaux de recherche non létale et une proposition de partenariat pour l'océan austral. Les deux documents ont été également présentés au Comité de conservation (cf. chapitre 13) et à la Commission. Le responsable scientifique de la CBI avait présenté, pour sa part, un document décrivant une approche et un cadre généraux pour développer des plans de conservation, lesquels devraient optimiser la probabilité de leur efficacité. Cette approche sera examinée lors de l'élaboration de l'ordre du jour du Comité pour l'année prochaine.

Au sein de la Commission, la France, tout en reconnaissant l'importance du Comité scientifique et la valeur de son rapport, a suggéré que dans la mesure où le rapport du Comité était forcément technique, il serait utile d'avoir, en complément, des informations sommaires plus facilement accessibles aux non spécialistes. Pour illustrer le type d'informations sommaires qui pourraient s'avérer utiles, la France a présenté un document résumant, espèce par espèce, les informations disponibles sur les répartitions de stocks, les chiffres et l'état de conservation des treize espèces couvertes par la Convention. En cas d'intérêt, l'intention serait d'adresser d'autres thèmes clés traités par le Comité scientifique.

12. COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

Au sein de la Commission, la secrétaire a communiqué que le Conseil de l'OMI (Organisation Maritime Internationale) avait approuvé l'Accord de Coopération avec la CBI lors de sa 100^{ème} session qui s'est tenue du 10 au 16 juin. L'accord sera présenté à l'Assemblée de l'OMI pour approbation finale lors de sa prochaine session en novembre 2009. La Secrétaire a noté que dans l'intervalle, l'OMI accorderait à la CBI, sur une base provisoire, les privilèges et facilités prévues dans l'accord.

13. COMITE DE CONSERVATION

Le Comité de conservation s'est réuni le 17 juin.

Le Comité a examiné l'état d'avancement dans deux domaines d'action en cours, à savoir (1) une enquête sur les baleines grises 'puantes' et non comestibles dans la chasse à la baleine de subsistance de la Chukotka ; et (2) les collisions en mer entre les navires et les cétacés. Il a notamment aussi : (1) reçu le rapport d'un atelier qui s'est tenu juste avant la réunion du Comité scientifique sur l'état de la population des baleines franches du sud du Chili et du Pérou (cf. Chapitre 1) ; (2) examiné le rapport du Comité scientifique sur l'observation des baleines (cf. chapitre 10) et examiné son rôle dans la gestion de l'observation des baleines ; (3) reçu plusieurs rapports nationaux volontaires sur les activités de conservation des cétacés ; et (4) au titre du point 'Divers', a reçu des documents sur la mise en place d'une stratégie visant à moderniser le rôle de la CBI et proposant le développement formalisé de partenariats régionaux axés sur la recherche non létale.

S'agissant des baleines grises 'puantes', les Etats-Unis ont présenté un rapport sur le programme de recherche conjoint entre la Fédération de Russie et les Etats-Unis et sa mise en œuvre pour étudier la question. Un rapport sur les conclusions de ce programme devrait être disponible pour examen lors de la prochaine réunion annuelle.

Le Comité de Conservation a reçu et s'est félicité du Troisième Rapport d'Activités du groupe de travail sur les Collisions avec les Navires (SSWG) qui fait état des progrès enregistrés depuis l'année dernière et inclut les quatre recommandations majeures suivantes à l'attention du Comité, à savoir : (1) que le SSWG entérine les recommandations du Comité scientifique en termes de travaux futurs, y compris le développement et la mise à jour par le Secrétariat de la base de données sur les collisions avec les navires et son intégration dans le site Internet de la CBI ; (2) que le Comité de Conservation demande aux Gouvernements Contractants d'utiliser le modèle élaboré pour les collisions avec les navires convenu et de soumettre régulièrement les données sur ces collisions au Secrétariat de la CBI ; (3) que le Comité de Conservation demande aux Gouvernements Contractants de communiquer les données et informations liées aux collisions avec les navires aux organismes compétents du secteur maritime, y compris les autorités portuaires, les fédérations d'armateurs, les gardes côtes et autres organismes concernés ; et (4) qu'un Comité directeur soit mis en place en vue de la tenue d'un atelier pluridisciplinaire sur la réduction des collisions, notant que les participants à l'atelier devraient être des experts

issus de la Commission, du Comité scientifique et autres organisations compétentes. Le Comité a pris note des progrès sensibles enregistrés en relation avec l'OMI, où les collisions avec les navires sont à l'ordre du jour du programme de travail du Comité chargé de la protection de l'environnement maritime, et par rapport au développement d'une base de données mondiale sur les collisions avec les navires, qui comprend d'ores et déjà 763 dossiers.

S'agissant de la population de baleines franches du sud du Chili-Pérou, le Comité a énoncé l'importance de la poursuite des travaux sur l'état des baleines franches et a recommandé que cette question reste une priorité élevée parmi les travaux du Comité scientifique et qu'elle soit maintenue à l'ordre du jour du Comité de Conservation.

S'agissant de la réglementation sur l'observation des baleines, les recommandations du Comité scientifique ont été soutenues. Le Comité de conservation s'est réjoui de noter la volonté des pays à s'engager dans des discussions et à examiner des voies pratiques visant à atténuer les effets de l'observation des baleines, y compris la tenue d'un atelier pour plancher sur l'élaboration de directives volontaires, reflétant les 'meilleures pratiques' de l'industrie. Comme l'année dernière, le Comité de Conservation a estimé qu'il était approprié de suivre les recommandations liées à la gestion de l'observation des baleines. Le Brésil et l'Afrique du Sud ont accepté d'élaborer une proposition plus détaillée sur sa mise en œuvre, qui sera examinée l'année prochaine.

L'Australie a présenté un projet de stratégie visant à moderniser le rôle de la CBI, en axant ses efforts sur la conservation des populations de baleines et la gestion de l'utilisation des baleines à des fins autres que la consommation. Elle a noté l'importance du développement de plans de gestion de conservation qui, selon elle, pourraient permettre à la Commission de traiter plus efficacement les objectifs autres que la chasse à la baleine et les utilisations des cétacés à des fins autres que la consommation. L'Australie a aussi proposé de formaliser le développement de partenariats régionaux de recherche non létale sur les cétacés pour renforcer les performances de la CBI et améliorer la conservation, la gestion et la récupération des baleines, et a proposé une coopération entre le CMS et la CBI et leurs comités concernés.

Enfin le Comité de conservation a démarré des discussions sur la mise à disposition de suffisamment de fonds et de ressources, y compris de la part du Secrétariat, pour mener à bien ses travaux.

14. TRAVAUX FUTURS DU COMITE SCIENTIFIQUE

La Commission a adopté le rapport du Comité Scientifique, y compris son plan d'action proposé pour 2008/2009 comprenant des activités dans les domaines suivants :

- Poursuite des travaux sur la Procédure de Gestion Révisée (RMP), notamment en ce qui concerne : (1) la finalisation des *mises en œuvre* pour les rorquals de Bryde du Pacifique nord-ouest et les rorquals communs de l'Atlantique nord ; et (2) la finalisation de la *revue de mise en œuvre* pour les petits rorquals de l'Atlantique nord ;
- Poursuite des travaux sur l'estimation des prises accidentelles et autres sources de mortalité anthropogénique en vue de leur utilisation dans la procédure de gestion révisée ;
- Poursuite des travaux sur les aspects en suspens de la procédure de gestion de la chasse de subsistance aborigène, notamment le développement d'une ou de plusieurs *SLA* destinés à fournir des conseils de gestion à long terme pour les chasses groenlandaises et une *revue de mise en œuvre* des rorquals gris du Pacifique nord-est ;
- Examens annuels des données de captures et conseils de gestion pour les stocks de baleines faisant l'objet de captures dans le cadre de la chasse aborigène de subsistance;
- Poursuite des travaux sur les évaluations approfondies, en mettant tout particulièrement l'accent sur la prise d'une décision sur les estimations d'abondance pour les petits rorquals de l'Antarctique, la conclusion des discussions sur la structure des stocks des petits rorquals communs du Pacifique nord et la finalisation des évaluations pour les rorquals à bosse des stocks reproducteurs B et C de l'hémisphère sud ;
- Poursuite des travaux sur la conservation des populations menacées, en mettant l'accent sur les baleines grises occidentales et les baleines franches du nord ;
- Nouvel examen des progrès enregistrés sur le projet TOSSM (test des modèles de structure spatiale) et le concept de 'stock' dans un contexte de gestion ;
- Examen du rapport de l'atelier d'experts pour évaluer les résultats de JARPN II ;

- Poursuite des travaux sur les questions environnementales, en mettant l'accent sur : (1) l'examen du rapport du deuxième atelier sur les changements climatiques ; (2) les plans pour la Phase II de POLLUTION 2000+ ; (3) l'examen du rapport du groupe intersessionnel sur les maladies émergentes et réurgentes affectant les cétacés ; et (4) le rapport SOCER ;
- Poursuite des travaux sur la modélisation de l'écosystème, en mettant l'accent sur l'examen du rapport de l'atelier mixte CCAMLR/CBI sur la modélisation des prédateurs du krill de l'Antarctique et l'examen des modèles de JARPN II ;
- Poursuite des travaux sur des questions liées à l'observation des baleines (whalewatching), en mettant l'accent sur : (1) la discussion d'une proposition d'expérimentation de l'observation des baleines à grande échelle ; (2) l'évaluation des impacts biologiques de l'observation sur les baleines ; et (3) l'examen de l'observation des baleines au Portugal ;
- Poursuite des travaux sur les petits cétacés, y compris l'examen de la classification, de la structure de population et de l'état des dauphins communs.

15. INFRACTIONS

Le Sous-comité 'Infractions' s'est réuni le 17 juin. Il a examiné : (1) les rapports sur les infractions présentées par les Gouvernement Contractants pour l'année 2007, y compris les sanctions imposées et le suivi des rapports antérieurs ; (2) l'étendue de la surveillance des opérations baleinières ; (3) les informations communiquées comme requis ou demandées au titre du Chapitre VI des Statuts (ex. : date, durée, espèces, position, longueur, sexe, longueur et sexe des foetus, le cas échéant, les méthodes de mise à mort et le nombre d'animaux harponnés et perdus) ; et (4) la présentation de lois et réglementations nationales. Les Etats-Unis et la République de Corée ont communiqué des infractions.

16. SESSION AVEC LES ONG

Cette année, la Commission a autorisé certaines ONG à prendre la parole en plénière. Trois organisations reflétant les deux côtés du spectre se sont vues accorder cinq minutes de temps de parole. Les organisations choisies par leurs pairs étaient : Cento de Conservacion Cetacea, la High North Alliance, WWF, le Women's Forum for Fish, Greenpeace et Concepesca.

17. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Les points couvrant les questions administratives et financières (points 17 à 19 du présent rapport) ont d'abord été examinés par le Comité Finance et Administration (F&A) qui s'est réuni le 18 juin.

Fréquence des réunions

Comme par le passé, certains pays se sont exprimés en faveur du passage à des réunions biennales, alors que d'autres, malgré leur accord de principe, ont estimé qu'un tel changement était prématuré au regard des discussions en cours sur l'avenir de l'organisation. Plusieurs pays se sont prononcés en faveur du maintien des réunions du Comité scientifique tous les ans, même en cas de rencontres moins fréquentes de la Commission. La Commission a décidé que cette question serait traitée au mieux dans le contexte des discussions sur l'avenir de l'organisation.

Participation des ONG aux réunions annuelles

Des amendements à la procédure d'accréditation et de participation des ONG aux réunions de la CBI ont été acceptés l'année dernière : ils permettent à la fois l'accréditation d'organisations nationales et internationales et lèvent la restriction actuellement en vigueur de la présence d'une seule personne par organisation en salle de réunion. Les frais d'enregistrement seront fixés par observateur individuel et non plus par organisation.

En passant ces changements en revue, le nouveau système a été présenté comme fonctionnant de manière satisfaisante ; par conséquent, aucun changement ne s'avère nécessaire en l'état actuel. Il a cependant été décidé de poursuivre son examen.

Site Internet

Après que la Commission a décidé l'année dernière d'établir des liens entre son site Internet et ceux des Gouvernements Contractants, où ces derniers expriment leurs points de vue et positions sur des questions relatives à la CBI., le Secrétariat a informé que ces liens avaient été établis avec les sites Internet de l'Australie, de la France, de la Norvège, de la Slovénie et du Royaume-Uni.

La Commission a convenu de lancer une traduction partielle de son site en français et en espagnol, en se concentrant sur les pages les plus fréquemment visitées. Les parties restantes du site Internet feraient, quant à elles, l'objet d'une traduction automatique améliorée. Il a été reconnu que cette approche n'empêcherait pas le passage à un site entièrement trilingue à l'avenir si cette option s'avérait nécessaire.

Utilisation de langues autres que l'anglais

La Commission a adopté un amendement à sa Règle de Procédure N.1 pour introduire le français et l'espagnol comme langues de travail de la Commission (cf. chapitre 22 ci-dessous).

Suspension des droits de vote

La Commission a adopté des amendements à sa Règle de Procédure E.2(a) et son Règlement financier F.2 pour clarifier la situation par rapport à la date d'échéance du paiement des contributions financières et droits de vote.

Compensation en fixation de carbone

Il a été demandé au Secrétariat d'entreprendre une étude sur la faisabilité et les coûts associés à la compensation des émissions de carbone découlant du fonctionnement du Secrétariat, et pour que les réunions de la CBI deviennent carbone-neutre.

18. FORMULE DE CALCUL DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES

La mesure intérimaire adoptée lors de la 54^{ème} CBI pour calculer les contributions financières a été introduite dans le but d'alléger le fardeau financier pesant sur les pays en développement. Pour calculer les contributions, la mesure intérimaire tient compte : (1) du statut de membre ; (2) des activités de chasse à la baleine ; (3) de la taille des délégations présentes lors des réunions annuelles de la Commission ; et (4) de la capacité à payer d'un pays. Pour ce qui est de la capacité à payer, les Gouvernements Contractants sont affectés à l'un des quatre groupes en fonction de leur revenu intérieur brut et de leur revenu intérieur brut par habitant. La mesure intérimaire tient également compte de la position spéciale des « tous petits pays » tels que définis lors de la 57^{ème} CBI en 2005.

L'année dernière, en notant que les limites d'inclusion prévues définissant les groupes selon la capacité de paiement, n'ont pas été modifiées depuis 2002, pour tenir compte de l'inflation, la Commission a décidé qu'un examen devait être effectué. Sur la base des informations fournies par le Secrétariat, la Commission a décidé cette année de mettre à jour les points d'inclusion en vigueur et de procéder de la sorte à l'avenir sur une base annuelle.

19. ETATS FINANCIERS ET BUDGET

La Commission a entériné les états financiers provisoires pour 2007 – 2008, sous réserve de leur audit. Elle a également approuvé le budget 2008-2009, y compris l'enveloppe budgétaire consacrée à la recherche et les augmentations des cotisations de la presse qui passent de 50 £ à 55 £ par organisation en 2009. Les cotisations des gouvernements non membres et des organisations intergouvernementales, de 800 £ par individu, restent inchangées. Les cotisations des ONG sont maintenues à 500 £ pour le premier observateur d'une organisation et à 250 £ par observateur supplémentaire.

Le Secrétariat a été mandaté de renégocier le bail de ses bureaux actuels (Red House, Impington, Cambridge, R-U). Le bail actuellement en vigueur arrive à expiration en mars 2009.

Andrea Nouak (Autriche) et Walter Duebner (Allemagne) ont été élus par consensus respectivement président et vice-président du Sous-comité budgétaire. Des remerciements ont été exprimés au président sortant du Sous-comité budgétaire, M. Joji Morishita (Japon).

20. DATE ET LIEU DES REUNIONS ANNUELLES

La 61^{ème} réunion annuelle et ses réunions associées se tiendront en 2009 à Funchal, Madeire, du 31 mai au 26 juin. La Commission se réunira du lundi 22 juin au vendredi 26 juin.

Aucune offre n'a été reçue pour accueillir la réunion annuelle en 2010. La Commission a décidé d'examiner à Madeire le besoin d'organiser une réunion en 2010.

21. COMITE CONSULTATIF

Le Commissaire de Côte d'Ivoire a été élu membre du Comité Consultatif pour une période de deux ans, en remplacement du Commissaire du Cameroun. Le Commissaire du Chili a déclaré ne pas être en mesure de servir au sein du Comité consultatif et a été remplacé pour un an par le Commissaire du Costa Rica. Le Comité Consultatif comprend à présent le Président (Etats-Unis), le Vice-président (Japon), le Président du Comité F&A (Antigua et Barbade), le Commissaire de Côte d'Ivoire et le Commissaire du Costa Rica.

22. L'AVENIR DE LA CBI

La Commission a tenu une réunion intersessionnelle sur l'avenir de la CBI en mars 2008 pour tenter de trouver les moyens de résoudre les problèmes qui ont polarisé un grand nombre de débats au sein de l'organisation. A la suite des discussions productives menées lors de la réunion et pendant la réunion annuelle de 2008, la Commission a décidé, par consensus, des démarches visant à : (1) réformer ses procédures de travail et pratiques ; et (2) de poursuivre les discussions / négociations sur les questions de fond.

Procédures de travail et pratiques

La Commission a convenu de déployer tous les efforts nécessaires pour dégager un consensus sur toutes les questions de fond et pour que le vote ne soit utilisé qu'en dernier recours. A cet effet, elle a élaboré des Règles de Procédure / de Débats révisées. La Commission a reconnu qu'un dialogue accru entre les Gouvernements Contractants ainsi qu'un recours plus fréquent à des réunions informelles amélioreraient les perspectives d'aboutir à un consensus. La Commission a convenu que son travail devrait être organisé de sorte à fournir suffisamment de possibilités pour que toutes les propositions soient discutées de manière informelle entre les Gouvernements Contractants avant qu'une action ne soit entreprise par la Commission. Elle a également reconnu l'importance d'assurer que ses travaux se déroulent dans un environnement de respect mutuel, nonobstant les points de vue et perspectives divergents entre les Gouvernements Contractants.

Pour maximiser les perspectives de parvenir à un consensus, la Commission a convenu d'envoyer aux Gouvernements Contractants dans un délai de 60 jours avant chaque réunion annuelle, le projet de texte intégral de toutes les propositions d'action de la part de la Commission (ex. : amendements aux Statuts et Résolutions). Il a aussi été convenu qu'une exigence similaire s'appliquerait aux propositions d'amendements aux Règles de Procédures et de Débats. Des Règles de Procédures révisées ont été élaborées à cet effet.

La Commission a également établi que la réduction des incertitudes sur les intentions de vote des nouveaux Gouvernements améliorerait la prévisibilité des réunions annuelles de la Commission. Elle a élaboré une nouvelle Règle de Procédure au titre de laquelle un nouveau Gouvernement Contractant ne peut exercer son droit de vote qu'après un délai de 30 jours suivant son adhésion.

Reconnaissant le fait que le français et l'espagnol sont les principales langues de nombreux Gouvernements Contractants, la Commission a également souligné qu'il était important de permettre une participation effective à ses travaux et la diffusion à grande échelle d'informations au public, au travers de l'utilisation du français et de l'espagnol en tant que langues de travail de la Commission. Elle a amendé ses Règles de Procédure en conséquence (cf. également chapitre 17).

La Commission a, par ailleurs, reconnu l'importance de fournir en temps opportun des informations précises sur ses travaux aux médias et a encouragé le Président, la Secrétaire et le Responsable scientifique à prévoir des briefings réguliers avec les médias lors des réunions de la Commission.

La Commission a décidé de mettre en œuvre l'utilisation du français et de l'espagnol comme langues de travail de la Commission à compter de sa 60^{ème} réunion annuelle et que les autres amendements entreraient en vigueur l'année prochaine, lors de la 61^{ème} CBI.

Discussions / négociations ultérieures sur les questions de fond

Pour l'aider à dégager une solution consensuelle sur les principaux problèmes auxquels la CBI est confrontée et lui permettre, de cette manière, de remplir au mieux son rôle de conservation de stocks de baleines et de gestion à la chasse à la baleine, la Commission a convenu de mettre en place un Petit Groupe de Travail sur l'Avenir de la CBI (SWG). La tâche première du SWG est de déployer tous les efforts possibles pour élaborer un ou plusieurs paquets pour examen par la Commission.

Il a été convenu que les membres du groupe de travail SWG reflèteront notamment les points de vue, la répartition géographique et économique et que ses membres devront : (a) se concerter avec les pays non participants qu'ils représentent généralement ; et (b) qu'ils prendront en compte les opinions générales connues de l'ensemble des pays non membres du groupe de travail. Il a, par ailleurs, été convenu que le Président de la Commission désigne un facilitateur¹² qui sera chargé de présider le groupe sous sa supervision.

Le groupe de travail présentera un rapport sur les résultats de ses délibérations initiales lors de la réunion intersessionnelle de 2009 de la Commission sur l'avenir de la CBI. En fonction des discussions qui s'y tiendront, la réunion intersessionnelle mandatera le « petit groupe de travail » à poursuivre ses travaux sur un paquet ou des paquets possibles et élaborera un rapport final qui sera diffusé au moins 5 semaines avant la 61^{ème} CBI de juin 2009.

¹² Parmi les experts externes qui ont jusqu'ici participé aux discussions, à savoir, le professeur Calestous Juma, l'ambassadeur Raúl Estrada-Oyuela et l'ambassadeur Alvaro de Soto.